

Ateliers des 16 et 17 mars 2020

v0.3, 09/03/2020

Objectifs

Le but de ces ateliers est de susciter des collaborations entre juristes et informaticiens en préparation du colloque d'octobre 2020, au cours duquel les informaticiens parleront de droit et les juristes parleront d'informatique. Les contributions reçues ont permis d'identifier quatre thématiques d'actualité, qui seront développées durant le colloque. Les ateliers permettront la mise en relation des contributeurs avec des collègues membres de l'autre communauté, en vue de la constitution de binômes. Des personnes extérieures aux ateliers pourront également être sollicitées par la suite pour la constitution des binômes, en fonction des besoins rencontrés.

Mode d'emploi

Afin de susciter le travail en commun, chaque thématique sera abordée en deux temps. Dans une première séquence, chaque contributeur fera un exposé de dix à douze minutes sur son sujet, en mode "*speed dating*", afin d'en présenter les points saillants et d'évoquer les besoins qu'il peut avoir de compétences dans l'autre discipline. Il communiquera également trois mots qui lui semblent les plus représentatifs de son sujet. La deuxième séquence est une table ronde de synthèse durant laquelle l'intégralité des participants aux deux journées est conviée à participer au débat.

Contributions reçues

L'ensemble des contributions reçues est disponible ici :

<https://cdn.u-bordeaux.fr/Contributions-recues/r705.html>

Les CVs des contributeurs sont disponibles sur un espace dédié, accessible à l'ensemble des contributeurs, afin qu'ils puissent réfléchir à des possibles binômages.

Programme des ateliers

Lundi 16 mars

09h00 : Accueil et ouverture des ateliers

09h15 : Thématique A : « Numérique et pratiques commerciales »

09h15 > Nicolas HERBAUT : Conformité réglementaire des systèmes d'information utilisant une blockchain

09h30 > Linda ARCELIN : Blockchain et concurrence

09h45 > Bruno MATHIS : Le *smart contract* : différents acteurs pour différents rôles

10h00 > Emmanuel NETTER : Numérique et droit de la responsabilité civile

10h15 > Serge CHAUMETTE : Quels dommages imputables à des prédictions algorithmiques erronées ? (*titre provisoire*)

10h30 : Pause

11h00 : Thématique A : « Numérique et pratiques commerciales » (bis)

11h00 > Marcel MORITZ : Comment rendre intelligibles des mécanismes complexes sans perdre le consommateur dans des dizaines de pages de contrat illisibles ?

11h15 > Valentin ROBY : Le consentement sur Internet : une chimère utile ?

11h30 : Thématique B : « Régulation de la donnée et des traitements algorithmiques »

11h30 > Gil ARCINIEGA : Villes intelligentes, économie numérique et gouvernance des données

11h45 > Manuel MUNIER : Villes intelligentes et responsabilité des données

12h00 > Vincent LALANNE : Qualité et fiabilité des données métier

12h15 > Olivier JASPART : Le défi juridique de la *smart city* : créer un commun de l'information publique

12h30 : Déjeuner

14h00 : Thématique B : « Régulation de la donnée et des traitements algorithmiques »

14h00 > Jonathan KELLER : L'identité numérique à l'heure du tout connecté

14h15 > Marion LEHMANS : Décliner les droits fondamentaux de l'Union européenne dans les algorithmes

14h30 > Audrey DEQUESNES : L'évaluation des dispositifs médicaux, entre apprentissage automatique et transparence algorithmique

14h45 > Maxim HABA : La régulation étatique du cyberspace : Quels rôles pour les grandes plateformes numériques ?

15h00 : Pause

15h30 : Thématique A : Rédaction de la synthèse

16h30 : Thématique B : Rédaction de la synthèse

17h30 : Fin des travaux de la journée

20:00 : Dîner des participants

Mardi 17 mars

09h00 : Thématique C : « Usages régaliens et sécuritaires du numérique »

09h00 > Chantal ENGUEHARD : Organisation du processus de vote dans les EPSCP

09h15 > Pierre BESSIÈRE : Le numérique, un pont entre démocratie représentative et directe ?

09h30 > Antoine CNUUDE : La cybersécurité : une obligation de service public ?

09h45 > Camille DUBEDOUT : Les responsabilités des collectivités en matière de cybersécurité

10h00 > Laurène BAUDOUIN : Police, caméras et algorithmes : Comment assurer le respect des droits fondamentaux dans le cadre de l'utilisation des outils de police « prédictive » ?

10h15 > Yohann NABAT : L'interconnexion des fichiers de police : au service ou au détriment des droits fondamentaux ?

10h30 > Tatiana SHULGA-MORSKAYA : Détection des messages de désinformation lors des campagnes électorales en ligne

10h45 : Pause

11h15 : Thématique C : Rédaction de la synthèse

12h15 : Déjeuner

14h00 : Thématique D : « Numérique et pratiques juridiques »

14h00 > Nicolas CHASTAING : Un langage pour la formalisation de la loi

14h15 > Denis MÉRIGOUX : Analyse formelle du droit socio-fiscal

14H30 > Louis BÉZIAUD : Anonymisation des décisions de justice

14h45 > Philippe VIUDES : Philanthropie institutionnelle et numérique : quels organisation, quelles normes ?

15h00 : Pause

15h30 : Thématique D : rédaction de la synthèse

16h30 : Clôture des ateliers

Localisation

Les ateliers des « Convergences » auront lieu au « Pôle Juridique et Judiciaire » (PJJ) de l'université de Bordeaux, au 35, place Pey-Berland, dans le centre-ville de Bordeaux. La place est desservie par les lignes de tram A et B.

Les sessions scientifiques auront lieu dans l'amphithéâtre « Jacques Ellul ».

Les pauses et déjeuners buffets auront lieu dans la salle « RG » du rez-de-chaussée (à gauche en entrant).

Accès au réseau

L'université de Bordeaux est membre de la fédération Eduroam.

Un accès « invité » est également possible, avec les paramètres suivants :

SSID wifi : Ubx-invites

Identifiant : CONVERGENCE